

Mairie de SAINT-AMOUR- BELLEVUE
Le Bourg
71570 SAINT-AMOUR-BELLEVUE

Le Conseil Municipal se réunira le mardi 15 Mai 2018 à 19h30 salle du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Convention de mandat pour les travaux de voirie 2018 (Délibération)
2. Place des marcs – subvention Petr (pôle d'équilibre territorial et rural)
3. Assainissement - compte rendu de la réunion publique du 03 Mai 2018
4. Comité de Jumelage compte rendu de la réunion du 9 Mai 2018
5. Point financier à ce jour
6. Logements communaux
7. Questions diverses

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 Mai 2018**

L'an deux mille dix-huit, le quinze mai à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame CASBOLT, Maire.
 Convocation du 07 mai 2018 (Présent Excusé)

Mr SPAY Romain (20h)
 Mr COGNARD Denis
 Mme CANARD Catherine
 Mr DUFOUR Sébastien
 Mr MIDEY Jean-Yves

Mme DESSEIGNE Sophie
 Mme DASSONVILLE Denise
 Mr WILSON Douglas
 Mme HAMET Rachel (pouvoir)
 Mme CASBOLT Josiane

Mr DURAND Pascal
 Mme DUCOTE Corinne
 Mr SPAY Pierre-Yves
 Mme WILSON Marie-Claude

Secrétaire de séance : Mme WILSON Marie-Claude est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 04 avril 2018 : le procès-verbal de la réunion du 04 avril est adopté à l'unanimité, sans observation majeure.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

Ajout d'un point supplémentaire : point 7 – Redevance d'occupation du domaine public de la Véranda « 14 Février ». Le Conseil Municipal approuve la modification de l'ordre du jour.

1. Convention de mandat pour les travaux de voirie 2018 (Délibération)

Madame le Maire expose à l'assemblée que le SIVOM DE LA VALLEE DE L'ARLOIS a depuis sa création la compétence exécution des travaux de voirie. Suite à la suppression des comptes 457, il convient de signer une convention avec le Syndicat pour la réalisation de ces travaux via les comptes 458 au Syndicat et le compte 238 pour la commune.

LE CONSEIL,

⇒ Après en avoir délibéré à l'unanimité, (13 pour, 0 contre, 0 abstention)

De **MANDATER** le SIVOM DE LA VALLEE DE L'ARLOIS pour la réalisation et le paiement de l'ensemble des travaux de voirie réalisés sur la commune de Saint-Amour-Bellevue pour l'année 2018 pour un montant maximum de 78 000 Euros.

D'AUTORISER le président à passer les marchés avec les entreprises pour la réalisation des travaux que le SIVOM ne peut effectuer.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer la convention avec le Président du SIVOM.

Le tableau définitif des travaux réellement effectués sera proposé au vote de l'assemblée au plus tard en N+1.

♦ DE 2018/025

2. Place des marcs – subvention PETR (pôle d'équilibre territorial et rural)

➤ **subvention PETR (pôle d'équilibre territorial et rural)**

Compte rendu PETR du 9 mai 2018

Présents : Mme Bénédicte GUILLY, Mr Benoit LANGARD (Président PETR), Mr Pierre Yves SPAY, Mme Josiane CASBOLT

Présentation du dossier pour avis et visite sur site.

Le dossier sera présenté au Conseil Régional après analyse des points éligibles aux subventions PETR (Pole équilibre territorial et rural)

Le dossier doit être acté au mois de Juillet 2018.

➤ Consultation Maitrise d'œuvre Réhabilitation et Extension de bâtiments

Date de mise en ligne : 27/04/2018 à 16h30
 Date et heure limite de remise des plis : 25/05/2018 à 12h00
 Commission d'analyse des candidatures : 07/06/2018 à 09h00
 Auditions des candidats sélectionnés : 26/06/2018 à 14h00

Procédure adaptée \geq 90 K€ HT

Maitrise d'œuvre Réhabilitation et Extension de bâtiments

Objet de la consultation :

Maitrise d'œuvre relative à la réhabilitation extension d'un bâtiment en cœur de village, aménagements extérieurs. L'ensemble à concevoir et à réaliser comprendra les éléments décrits dans le programme, inclus dans le dossier de consultation des concepteurs, remis aux équipes concurrentes désignées. Il sera confié au prestataire choisi une mission de base avec les études d'exécution telles que définies par le décret n°93.1268 du 29 novembre 1993 ainsi que les missions complémentaires suivantes (DIAG comprenant un relevé des bâtiments existants; une étude de faisabilité des approvisionnements en énergie ; les notes de calcul thermique réglementaire ; une étude de faisabilité relative à la requalification de la place du Plâtre.

A ce jour, 12 maîtres d'œuvres ont consulté le dossier.

3. Assainissement - compte rendu de la réunion publique du 03 Mai 2018

➤ Assainissement NON collectif

Pour rappel : A Saint Amour Bellevue, 120 maisons sont non conformes et une cinquantaine d'autres sont encore à vérifier, car le propriétaire était absent ou a refusé l'accès au contrôleur le jour du passage.

Sur les 120 : 54 sont non raccordables et 66 sont raccordables

➤ Compte rendu de la réunion du 3 mai 2018

Une soixantaine de personnes étaient présentes à cette réunion publique, toutes en quête de renseignements sur le dispositif SPANC et l'aide proposée par la MBA. (3.300 €) par foyer éligible.

Accueil et remerciements pour ce public nombreux.

Des questions ont été posées dès le début de la réunion sur ce dispositif et surtout sur l'avenir de l'assainissement collectif à Saint Amour Bellevue.

Un diaporama a été présenté par Stéphanie CEBALLERO et Marie Pierre MARCHAND de la MBA. Elles ont aussi répondu aux différentes questions sur l'urgence de mettre en œuvre les travaux pour ceux dont la situation est pressante et non susceptibles d'être raccordés.

Mme Catherine Canard a proposé son aide pour coordonner les demandes et ainsi mutualiser les frais du cabinet d'étude.

Les citoyens intéressés doivent compléter leur dossier et le déposer individuellement.

Quant à l'assainissement collectif nous avons exposé le Schéma Directeur d'assainissement en cours avec Chânes et notre intention de mettre en œuvre une nouvelle étude permettant de raccorder en priorité la Ville, les Thévenins et les Poulets, au réseau existant.

De nombreuses questions ont été posées auxquelles nous avons tenté de répondre le plus positivement possible.

Mr Peter Cook, qui connaît bien le problème de l'eau et de son traitement a pris la parole et a justifié l'urgence de mettre en œuvre le raccordement collectif pour le plus grand nombre.

Mr Sébastien Dufour a aussi répondu aux questions sur le budget assainissement, indépendant du budget de fonctionnement.

Un rendez vous a été pris avec une banque le 23 Mai 2018 pour connaître les taux actuels des prêts à long terme.

Fin de la réunion vers 21h00.

➤ ICA environnement

Campagne nocturne dans la nuit de jeudi 17 mai au vendredi 18 mai 2018 sur 30 points – 3 regards critiques

La gendarmerie sera prévenue de la présence sur la commune des agents ICA.

4. Comité de Jumelage compte rendu de la réunion du 9 Mai 2018

Programme du Week-end du 6-7-8 Juillet 2018 :

31 belges sont attendus, 27 adultes et 4 jeunes

Ils viendront en voiture, arrivée prévue entre 16h et 18h

⇒ **Vendredi 6 juillet 2018**

Accueil au caveau et inauguration de la place de Durbuy par Mme le Maire en présence du Bourgmestre

⇒ **Samedi 7 juillet 2018**

Rendez-vous 8h15 place des Marcs (départ du bus à 8h30)

55 personnes sont prévues pour la visite de Lyon (26 belges et 29 français)

⇒ **Dimanche 8 juillet 2018**

Pique-nique : vin fourni par le comité, apporter repas conforme au nombre de personnes que vous êtes puis mise en commun de toutes les victuailles

URGENT : toute photo ou article concernant ces 50 années de jumelage sont les bienvenus, nous en ferons

Réunion terminée vers 20H30

Mme Le Maire et M. Pierre Yves SPAY seront présents. Deux personnes complémentaires du conseil ont été sollicitées sans succès.

5. Point financier à ce jour

<u>Dépenses Fonctionnement</u>	Prévisionnel	réalisé
TOTAUX	566 746,00	150 891,50
<u>Recettes Fonctionnement</u>	Prévisionnel	réalisé
TOTAUX	566 746,00	125 932,40
<u>Dépenses Investissement</u>	Prévisionnel	réalisé
TOTAUX	218 907,00	24 660,21
<u>Recettes Investissement</u>	Prévisionnel	réalisé
TOTAUX	218 907,00	24 652,36

Pas de commentaires particuliers à ce jour.

Y'a-t-il un impact de l'extinction de l'éclairage public la nuit sur le budget électricité : voir avec le Sydesl pour connaître le fonctionnement des horloges.

6. Logements communaux

➤ Logement 59 rue de la Pirolette

Nouveau locataire depuis le 01 mai 2018

Achat d'une cuisine aménagée, comprenant meubles, four, lave vaisselle, plaque de cuisson et réfrigérateur. Avons bénéficié d'une promotion dans un magasin local.

➤ Logement Morel

Départ repoussé d'un mois soit 15 Juillet 2018. Le bien a été mis en vente dans une agence immobilière

Plusieurs visites ont été effectuées mais aucune offre sérieuse à ce jour.

➤ Logement Perrier

Demande officielle de ne pas se garer devant la poste pendant les horaires d'ouverture au public.

Les personnes ne peuvent plus se garer et déposer leur colis.

7. Redevance d'occupation du domaine public de la Véranda « 14 Février »

Visite de l'architecte, ce jour, pour un permis de construire pour la création d'une véranda sur la terrasse située à l'entrée du restaurant au « 14 février ». Cette véranda empiètera sur le domaine public d'une surface supplémentaire d'environ 50 m².

Après prise de renseignements auprès des services de l'urbanisme, une convention de location de ladite surface sera nécessaire. Cette convention (R.O.D.P) (redevance d'occupation du Domaine Public) sera signée entre les deux parties pour une durée de 5 ans, reconductible tacitement. Cette convention sera assortie d'une location dont le montant devra être déterminé par le Conseil.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-3 et L2125-1 à L2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Madame le Maire propose de fixer les redevances de la façon suivante :

10 € / m2 par année.

LE CONSEIL,

⇒ **Après en avoir délibéré à l'unanimité, (13 pour, 0 contre, 0 abstention)**

FIXE le montant de la redevance à 10 € / m2 par année.

Cette autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public, prendra la forme d'un arrêté.

♦ **DE 2018/026**

8. Questions diverses

➤ **Cimetière : information municipale**

Le Maire de la commune de SAINT-AMOUR-BELLEVUE informe que la procédure de reprise des concessions à l'état visuel d'abandon engagée dans le cimetière communal de Saint-Amour-Bellevue, 299 rue de la Pirolette 71570 Saint Amour Bellevue, il y a maintenant plus de trois ans, arrive dans sa phase finale.

La liste des concessions faisant l'objet de cette procédure est consultable, tous les jours, sur les panneaux d'affichage en mairie et à l'entrée du cimetière ainsi que sur le site internet de la commune et/ou sur le site www.cimetieres-defrance.fr dans l'espace dédié au cimetière de la commune.

Conformément à la réglementation, il sera procédé, dans le cimetière, à la 2nde et dernière constatation de l'état dans lequel se trouve chaque concession concernée :

Le lundi 28 mai 2018 à 14h00 sis cimetière de Saint-Amour-Bellevue

Les ayants droit ou successeurs des concessionnaires souhaitant conserver en lieu et place la concession les concernant ainsi que, le cas échéant, les personnes chargées de l'entretien de la concession sont invitées à la remettre en bon état de propreté et/ou de solidité dès que possible ou à assister à la visite sur les lieux à la date et heure fixées ci-dessus.

Les concessions qui n'auront pas été remises en état par les familles donneront lieu à l'établissement du 2^{ème} et dernier procès-verbal de constat de l'état visuel d'abandon.

Un mois après ce constat, les concessions qui n'auront pas été remises en état ou dont les travaux de rétablissement n'auront pas été achevés au vu du 1^{er} procès verbal de constat, pourront être reprises par la commune.

➤ **CMJ**

Visite des jeunes aux Archives Départementales le 13 juin 2018, afin de préparer le 100^{ème} anniversaire de la guerre de 1914/1918.

Visite du Sénat à Paris le 24 octobre 2018 accompagnés par les élus.

Mr SPAY Pierre-Yves doit relancer la SNCF ;

Mise en place de l'hôtel à insectes derrière école primaire

➤ **Défibrillateur**

Participation du Crédit Agricole à hauteur de 500 euros

Participation de Groupama Assurance à hauteur de 800 euros

Reste à charge de la commune 1100 euros TTC + 300 € maintenance annuelle

Les enseignants, les présidents d'associations, les agents communaux et les élus seront conviés à la formation pour l'utilisation du défibrillateur.

➤ **Dépôt sauvage : courrier Sneyders – Favier 12 mai 2018**

Monsieur SNEYDERS a envoyé à la Mairie un courrier avec des photos à l'appui concernant le dépôt sauvage.

Madame le Maire va envoyer un courrier à M. le Maire de St Vérand pour le sensibiliser et d'après les numéros de parcelles, enverra un courrier aux personnes concernées.

➤ **Voisins vigilants**

Signalement de voitures qui rodent et intrusion d'une personne cagoulée chez un particulier.

La gendarmerie a auditionné les témoins.

Une personne a été interpellée.

➤ **Sens interdit rue des croches**

Courrier des riverains du 15 Mai 2018 : le conseil propose de mettre un sens unique à 50 mètres pour la descente et un sens interdit sauf riverain dans la montée

➤ **Devis de remplacement château aire de jeux, aire de loisirs.**

Devis : 2918 euros – dossier d'assurance en cours – le dépense a été prévue au compte 61521 pour 3000 euros

Madame le Maire informe de la détérioration du filet de tennis, de la porte d'entrée et d'un banc cassé. Un devis pour une caméra de surveillance sera demandé.

➤ **CAUE**

Vendredi 18 mai à 16h, présentation d'une restauration / extension de maison de village à Dompierre-les-Ormes

➤ **Val deuche Saône (2cv)**

50 à 60 véhicules passeront dans la commune entre 9h et 10h le dimanche 20 mai 2018

➤ **205 rallye club de France (voiture de collection)**

75 véhicules passeront dans la commune entre 10h et 12h le dimanche 20 mai 2018

➤ **Conseil des maires à Saint Amour Bellevue le 07 juin à 18h30**

Mr SPAY Pierre-Yves se charge de l'organisation matérielle de la réunion du conseil des Maires du 07 Juin 2018 à la Salle des fêtes de Saint Amour Bellevue. (60 places assises).

➤ **Comité cycliste créchois**

Randonnée cyclotouriste le dimanche 10 Juin 2018

➤ **AG ADMR Saint Amour Bellevue le 19 juin à 15h**

Organisation de la réunion par Mr SPAY Pierre-Yves.

➤ **Vide greniers du dimanche 24 juin 2018.**

Demande de bénévoles sur cette manifestation du président

Réunion de préparation à la salle des fêtes le jeudi 24 mai prochain à 19h00

Mr DURAND Pascal, Mr SPAY Pierre-Yves et Mr COGNARD Denis se proposent pour aider lors de cette manifestation.

➤ **Tour de table :**

Ecole maternelle : une dalle dans la salle a surchauffé = il est nécessaire de contacter l'entreprise FASYLEC

Question de Mme DASSONVILLE : qu'en est-il des bornes de rechargement pour les voitures électriques – le projet sera pris en compte dans l'analyse globales de « La place des Marcs ».

Compteur Linky : suite au courrier de remplacement du compteur d'électricité, Mme Sylvie BRAVO interlocutrice collectivité ENEDIS viendra à la Mairie lundi 22 mai 2018. Le Conseil est convié à cette réunion.

Marie Claude WILSON : évoque les nuisances sonores provenant de l'accélération inutile des scooters et quads Place de l'église.

➤ **Date du prochain CM :**

Le Mardi 12 juin 2018 à 19h30

➤ **L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40**